



L'AP-HP est soucieuse de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et attache une grande importance à la protection de la vie privée. Le lien suivant informe sur les conditions de traitement des données personnelles collectées par l'AP-HP en qualité de responsable de traitement dans le cadre de la prise en charge des patients : <https://www.aphp.fr/patient-public/vos-droits/protection-des-donnees-personnelles-information-patient>

Dans ce cadre, le Laboratoire de Biologie Médicale Ambroise Paré – Raymond Poincaré traite vos données personnelles de la manière suivante :

Les finalités de traitement

Les données à caractère personnel collectées par le laboratoire sont utilisées pour le traitement, à toutes les étapes, de la demande d'examen, de réalisation des examens de biologie médicale et de leur diffusion : enregistrement, prélèvement, réalisation des examens, interprétation et validation des résultats, transmission du compte-rendu de résultats, facturation, archivage.

La base légale de traitement

Les traitements mis en œuvre à l'AP-HP s'inscrivent dans le cadre, selon les cas, (i) d'une obligation légale à laquelle l'AP-HP est soumis, (ii) d'une mission d'intérêt public dont est investie l'AP-HP, ou encore (iii) d'un intérêt légitime poursuivi par l'AP-HP.

Les données collectées :

- Identité (nom d'usage, nom de naissance, prénom, sexe biologique, date de naissance) ;
- Numéro de sécurité sociale, identifiant national de santé (INS) ;
- Adresse, coordonnées postales, numéro de téléphone, numéro de portable, adresse mail ;
- Les renseignements cliniques pertinents (signes cliniques, traitement pris, antécédents ; résultats antérieurs)
- La liste des prescripteurs et des établissements de santé
- Les résultats des examens réalisés.

La durée de conservation de ces données

Les données personnelles seront conservées dans le respect des législations en vigueur sur la conservation des comptes rendus d'examens de biologie médicale. En tant que laboratoire d'un établissement public, ces textes nous imposent une durée de conservation de 20 ans pour les résultats d'examens et de 30 ans pour les résultats de génétique.

Les destinataires des données

Les données sont réservées aux professionnels de l'équipe de soins de l'AP-HP et aux gestionnaires des services administratifs, logistiques et informatiques de l'AP-HP. Dans le cas d'échantillons transmis par des établissements extérieurs, les données s'y rapportant sont également réservés aux professionnels concernés. Sous réserve des dispositions légales, le cas échéant, certaines données peuvent être transmises à des tiers autorisés (ex. : Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Nationale Assurance Maladie (CNAM) et organismes complémentaires, Système National des Données de Santé (SNDS), autorités de police ou judiciaires), à nos partenaires de recherches, industriels ou académiques, ou à nos prestataires de services techniques intervenant pour le compte et sur les instructions de l'AP-HP. Dans tous les cas : (i) l'accès à ces données par ces destinataires est limité aux catégories de données qui leur sont strictement nécessaires pour leur mission, et (ii) ces derniers sont soumis au secret professionnel ou à une obligation contractuelle de confidentialité. Les données ne sont pas transmises hors de l'UE ou à d'autres destinataires (ex. : votre médecin traitant) sans le consentement explicite et préalable des patients. Il existe des cas où les examens nécessitent le recours à un autre



HUIFO-SITE
FEDERATEUR
9, avenue Charles de
Gaulle
92100 Boulogne-
Billancourt

**Politique de Gestion des Données
Personnelles - RGPD**

Ref : IO-LAB-SIC-DI-003
Version : 01
Applicable le : 14-11-2022



laboratoire ; l'échantillon biologique est alors transmis et peut être accompagné de données personnelles. Nous vérifions les engagements de nos sous-traitants, y compris leurs modalités de traitement des données personnelles que nous leur transmettons.

Droits des personnes faisant l'objet d'un traitement de données pour lequel l'AP-HP est responsable de traitement ; modalités d'exercices des droits

Les patients disposent d'un droit d'accès, d'information, de rectification, de limitation et d'opposition, et d'un droit à définir des directives sur la conservation, l'effacement et la communication de ces données après votre décès, en adressant par courrier postal à tout moment à l'hôpital concerné ou au professionnel de santé les ayant pris en charge. En cas de difficulté, le délégué à la protection des données (DPO) de l'AP-HP (protection.donnees.dsi@aphp.fr) peut être ensuite saisi. S'il est estimé après avoir contacté le DPO, que les droits ne sont pas respectés, il est possible d'adresser une réclamation à la CNIL, autorité de contrôle, sur son site web : <https://www.cnil.fr>